Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand

Séance de l'assemblée
délibérante du 15 juin 2022

Délibération n°17/2022

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi huit juin, s'est réuni à 18 heures, le mercredi quinze juin deux mille vingt-deux, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean-Pierre BUCHE
Jean DELAUGERRE
Fanny BLANC
Jean-Louis DAVENNE

Titulaires excusés :
Pascal BRUHAT
Gilles PETEL
Grégory DESTOMBES
Antoine DESFORGES
Daniel SALLES
Amalia QUINTON

Suppléants présents :
Pierre DUPECHER
Catherine PHAM

Suppléants excusés :
Céline AUGER
Danielle RANCY
Françoise BERNARD
Karine SOLOIS
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6		1		7	7		

Objet : Affermissement de la tranche conditionnelle du marché de travaux Champmot

Vu la délibération n°2019/27 relative à la demande de subvention pour la création d'un plan guide d'aménagement de l'Ecopôle du Val d'Allier auprès du Gal du Grand Clermont pour l'obtention de fonds LEADER ;

Vu la délibération n°2020/09 concernant la demande de subvention pour des travaux d'aménagement de la zone Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier auprès du Gal du Grand Clermont pour l'obtention de fonds LEADER ;

Vu la délibération n°2020/20 concernant l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'espace Champmot

Considérant la validation du plan guide d'aménagement de l'Ecopôle du Val d'Allier et de sa stratégie politique de quatre piliers lors du COPIL de février 2020

Considérant que le SEAT a réalisé la tranche ferme des travaux sur la période 2020-2021 pour sécuriser l'espace Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier

Considérant le projet d'aménagement de la zone Champmot et les besoins d'équipement et de développement du projet agricole

Monsieur le Président rappelle que le SEAT a mis en place un schéma directeur transversal et collaboratif en regroupant les quatre axes définis par la stratégie politique pour le projet de l'Ecopôle :

- Environnement et préservation de la biodiversité
- **Production agricole et alimentation**
- Economie circulaire et éco-valorisation du site
- Vivre ensemble et enjeux sociétaux

Monsieur le Président rappelle que l'aménagement du site Champmot a été l'objet d'une tranche ferme de travaux en 2021 en obtenant un financement de 80% des dépenses HT par les fonds LEADER et que le SEAT a la possibilité de saisir l'opportunité de poursuivre l'équipement du site pour pérenniser le projet agricole de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Il rappelle que ce projet constitue une opportunité afin de valoriser notre territoire en tentant d'apporter une réponse aux défis alimentaires, sociaux et environnementaux dans un avenir proche.

Monsieur le Président explique que la situation financière du SEAT permet d'affermir la tranche conditionnelle du marché en réadaptant le projet d'aménagement aux besoins fonctionnels actuels. Il précise que cette tranche de travaux est également subventionnée à un taux élevé de 80%, ce qui représente le maximum que le SEAT peut percevoir en subvention pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'affermir la tranche conditionnelle du marché de travaux pour l'aménagement de la zone Champmot**

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES * S.E.A.T. * MOND'ARVERNE COMMUNAUTE